



RECONNAÎTRE LES LABELS APPLICABLES AUX OBJETS ET AUX TEXTILES MÉDIAS

Tous les objets et textiles médias doivent évidemment a minima être conformes aux exigences, lois et normes applicables dans les pays où ils sont commercialisés.

Les labels, facultatifs, sont issus d'une démarche volontaire. Leur mode d'obtention est variable et plus ou moins exigeant : déclaratif seulement, avec audit documentaire, avec audit sur site, avec un cycle d'audits en amélioration continue, ou parfois imposant que toute la chaîne de distribution soit elle-même audité. Il existe des **labels privés** dits auto-déclaratifs, sous la seule responsabilité de celui qui l'appose, et des **labels contrôlés** ou certifiés par un organisme tiers indépendant.

Les **labels Produits** sont assimilés à tort à de la certification. Ils ne peuvent pas bénéficier de cette appellation sauf pour les produits alimentaires en France, où la certification répond à une procédure réglementée (code de la consommation).



Cette fiche est non exhaustive. D'autres initiatives existent, mais attention, elles ne sont pas toujours certifiées par des organismes tiers indépendants (ECOCERT, SGS, Bureau Veritas, AFNOR...).

Principaux labels rencontrés dans notre profession

Ces labels s'appliquent à un produit précis (ou à une famille de produits) explicitement cité avec la documentation délivrée pour ledit label.



SANTÉ / SÉCURITÉ
DU CONSOMMATEUR



SOCIAL



ENVIRONNEMENTAL














LABELS TOUT PRODUIT

EU Ecolabel	★			Label qui s'applique en Europe et qui distingue les produits répondant à des exigences strictes en matière de qualité environnementale et de prestations.
Fairtrade Max Havelaar	★			Le label Fairtrade met en avant les marchandises issues du commerce équitable, dont la production répond à certains critères sociaux, écologiques et économiques
GRS (Global Recycled Standard)	★			Le label GRS garantit que les produits contiennent des matières premières avec un minimum de 20 % en matériaux recyclés.
OFG (Origine France Garantie)	★			Label qui s'applique en France, qui distingue que le produit respecte les deux critères suivants : le lieu où le produit prend ses caractéristiques essentielles est situé en France et 50 % au moins du prix de revient unitaire est acquis en France.
RCS (Recycled Claim Standard)	★			Label qui s'applique à des articles composés de matières premières recyclées, dès 5 % de matériaux recyclés. Recycled 100 : composition > 95 % matière recyclée
				Label qui garanti que la matière première est recyclée. Recycled Blended : composition > 5 % matière recyclée



Tous les acteurs de la chaîne doivent être certifiés individuellement







LABELS TEXTILE

Fair Wear	★			Code de bonne conduite spécifiquement conçu pour l'industrie textile.
France Terre Textile	★			En apposant l'étiquette France Terre Textile sur une étiquette, on garantit au consommateur que sa fabrication est réalisée à 75 % au minimum en France.
GOTS (Global Organic Textile Standard)	★			Le label s'applique au textile avec des fibres biologiques et intègre des aspects sociaux et écologiques, reposant sur toute la chaîne d'approvisionnement. GOTS biologique assure la présence de fibres biologiques à hauteur d'au moins 95 %. GOTS « composé de fibres biologiques » assure au moins 70 % de fibres biologiques.
Oeko tex	★			Ce label assure que la fabrication du linge de maison a des impacts limités sur l'environnement (réduction des consommations en énergie et en eau, définition de seuils pour les émissions dans l'air).
				Ce label s'applique à des tissus contrôlés en termes d'innocuité pour la santé, à chaque étape du traitement (matières premières, fils, teinture...)
OCS (Organic Content Standard)	★			OCS BLENDED , ne garantit que 5% de matières premières biologiques, le reste du produit pouvant être composé de fibres non bio ou même de fibres synthétiques.
				OCS 100 , s'applique quant à elle à n'importe quel produit composé de 95 à 100 % de matières biologiques.

LABELS BOIS, PAPETERIE

FSC (Forest Stewardship Council)	★			Label garantissant la gestion durable des forêts.
PEFC (Pan European Forest Certification)	★			Label garantissant la gestion durable des forêts.

LABELS ALIMENTAIRE

IFS Food	★			Cette certification permet de prouver la bonne maîtrise de la sécurité et l'hygiène des produits alimentaires transformés sous marque de distributeurs.
AB Bio	★			L'agriculture biologique (AB) est un système global de production agricole qui allie les meilleures pratiques environnementales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal.
AOP (Appellation d'Origine Protégée)	★			L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique de l'Union européenne. (AOC : France)

★ Tous les acteurs de la chaîne doivent être certifiés individuellement